

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 25 Avril à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 25 délégués (19 titulaires - 6 suppléants)	Voix Pour : 25
Dont membres votants à voix délibérative : 25 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 14 Avril 2017	Abstention : 0

### Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr P. Simon, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Bereaux, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr Fosset, Mr Lauweryns, Mr Dazard, Mr Dussaussoy, Mr Coppeaux, Mr Picavet, Mr Lantoine, Mr Paudière.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mme Simon, Mr Morellon, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Petel.

---

### **Objet : Tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint administratif principal et suppression d'un poste d'adjoint administratif.**

N°20170406

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

- Vu la nécessité, pour répondre aux besoins du service, de recruter un agent pour accomplir les fonctions liées au domaine Comptabilité /Finances,
- Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 20170212 du 1<sup>er</sup> Février 2017,
- Vu la vacance d'emploi N°2016-707,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Aisne du 21 Mars 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

### **FONCTIONNAIRE :**

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à raison de 35 h 00,
- la suppression du poste d'adjoint administratif, à temps complet à raison de 35 heures,

.../...

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'adopter le tableau des emplois ainsi modifié :

<b>Emplois permanents</b>				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
<b>Secteur Administratif :</b>				
Attaché Principal	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Rédacteur	B	1	1	<i>Temps non complet 5h/sem</i>
Rédacteur	B	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif Principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif	C	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif	C	2	2	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif Principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	<i>Temps complet</i>
<b>Secteur technique :</b>				
Ingénieur Principal	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Ingénieur Territorial	A	1	1	<i>Temps complet</i>
Technicien	B	1	1	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	<i>Temps complet</i>
S/TOTAL		<b>13</b>	<b>09</b>	
<b>Emplois non permanents</b>				
Rédacteur	B	1	0	<i>Temps complet</i>
Adjoint Administratif	C	1	0	<i>Temps complet</i>
S/TOTAL		<b>2</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>09</b>	

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'Union des Services d'eau du Sud de l'Aisne, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

- La présente délibération annule et remplace la délibération N°20170212 portant sur le tableau des emplois de l'USESA en date du 1er Février 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170425-20170406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN

